



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2023/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 22/11/2023 – Délibération A3 N°23-069
7-1 Décisions budgétaires

AN 2023
23-069

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 22 novembre à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAÏN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, M. Edward DANGELOT, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Philippe BASSET, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Laurence DENAND

Absents excusés :

M. Joël DANIEL, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU,

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

15/11/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

15/11/2023

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2023 - DÉCISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif (BP) 2023 du budget principal de la Ville adopté par délibération du Conseil Municipal n°23-027 du 12 avril 2023,

Considérant qu'il convient d'apporter au BP 2023, par décision modificative, diverses modifications budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement afin de prendre en compte les éléments non connus lors du vote du budget,

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20231122-DEL23_069-D

Considérant que cette décision modificative se compose de :

Dépense de fonctionnement :

- 673 Titres annulés sur exercices antérieurs : 75 000 €

Recettes de fonctionnement :

- 7815 Reprises sur provisions pour risque et charges : 168 066,12 €

Dépenses d'investissement :

- 2051 Concessions et droits similaires : 1 552 €
- 21351 Installations générales, agencements et aménagements bâtiment public : 91 514,32€

Les chapitres de 042 et 040 d'opérations de transfert entre sections enregistrent l'actualisation de provisions pour dépréciation des actifs circulants :

- Dotations aux dépréciations d'un montant de 600 €
- Reprises sur dépréciations d'un montant de 41 435,46 €

Au chapitre 041, les opérations patrimoniales s'équilibrent à hauteur de 13226,68€ correspondant aux frais d'insertion des marchés de travaux comptabilisés au compte 2033 pour un montant de 9 506,93 € et à une avance sur une commande de travaux d'un montant de 3 719,75 € qu'il convient d'intégrer à l'actif dans un compte de nature 21 lorsque les travaux ont eu lieu ou ont été livrés,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission des Finances réunie le 16 novembre 2023

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à la majorité (24 voix Pour, 1 voix Contre : M. Philippe GOMMARD, 6 Abstentions : M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Philippe BASSET, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD),

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** les modifications budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Fonction	Nature	Libellé	Montant
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			75 000,00
020	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTÉRIEUR	75 000,00
CHAPITRE 042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			600,00
01	6817	DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	600,00
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			133 901,78
01	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	133 901,78

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023 01,78

Application agréée E-fogaitte.com

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fonction	Nature	Libellé	Montant
CHAPITRE 78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATION ET PROVISIONS			168 066,32
01	7815	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES	168 066,32
CHAPITRE 042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			41 435,46
01	7817	REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	41 435,46
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			209 501,78

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Fonction	Nature	Libellé	Montant
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 552,00
311	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 552,00
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			91 514,32
321	21351	INSTALLATIONS GÉNÉ AGENCEMENTS AMÉNAGEMENT BÂTIMENT PUBLIC	91 514,32
CHAPITRE 040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			41 435,46
01	4912	DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE REDEVABLES	41 435,46
CHAPITRE 041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES			13 226,68
020	21351	INSTALLATIONS GÉNÉ AGENCEMENTS AMÉNAGEMENT BÂTIMENT PUBLIC	9 506,93
321	21351	INSTALLATIONS GÉNÉ AGENCEMENTS AMÉNAGEMENT BÂTIMENT PUBLIC	3 719,75
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			147 728,46
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			147 728,46

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Fonction	Nature	Libellé	Montant
CHAPITRE 040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			600,00
01	4912	DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE REDEVABLES	600,00
CHAPITRE 041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES			13 226,68
020	2033	FRAIS D'INSERTION	9 506,93
321	238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 719,75
CHAPITRE 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			133 901,78
01	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	133 901,78
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			147 728,46

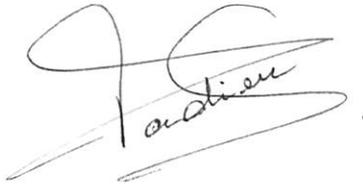
REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

- **ARTICLE : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes la Jolie
 - Madame le Comptable public.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



<p>AUBERGENVILLE (Yvelines) Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-préfet le 30/11/2023 Et publié le 30/11/2023</p>  <p>Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville</p>
--